



29 mai 2015

(15-2792)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

<b>1. Membre notifiant:</b> <u>SLOVÉNIE</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):</b>
<b>2. Organisme responsable:</b> <b>Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:</b> <i>Ministry of Agriculture, Forestry and Food</i> (Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'alimentation) Alenka Poljanšek Dunajska 22 1000 Ljubljana Téléphone: 01/478 93 11 Fax: 01/478 91 55 Courrier électronique: <a href="mailto:apoljansek@gov.si">apoljansek@gov.si</a>
<b>3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [ ], 5.7.1 [ ], autres:</b>
<b>4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):</b> ICS 67.040
<b>5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:</b> <i>The Rules on the Procedure of the Recognition of Designation "Selected Quality"</i> (Règles établissant la procédure de reconnaissance de la désignation "qualité sélectionnée"), 10 pages, en slovène
<b>6. Teneur:</b> Le texte réglementaire notifié établit la procédure de reconnaissance de la désignation "qualité sélectionnée", les conditions qui doivent être remplies par les organismes de contrôle et de certification, ainsi que le logo correspondant à la désignation.
<b>7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:</b> Protection des consommateurs
<b>8. Documents pertinents:</b> <i>Agriculture Act</i> (Loi sur l'agriculture) (J.O. RS, n° 45/2008)
<b>9. Date projetée pour l'adoption:</b> 30 juin 2015 <b>Date projetée pour l'entrée en vigueur:</b> 15 juillet 2015
<b>10. Date limite pour la présentation des observations:</b> 21 juin 2015

- 11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:**

*Slovenian Institute for Standardization* – SIST (Institut slovène de normalisation)  
Point d'information OTC pour l'OMC  
Šmartinska cesta 152  
SI 1000 Ljubljana (Slovénie)  
Courrier électronique: [contact@sist.si](mailto:contact@sist.si)